

Décret

Générale

colonial

Décret n° 22 juin 1943 nomination des Commandants en des Chefs d'état-major des forces françaises.

n° 22

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 juin 1943

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date du numéro
1 août 1943

VISAS

Le Comité français de la Libération Nationale, Vu l'ordonnance du 3 Juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale

Vule décret du 3 Juin 1943 fixant l'organisation et le fonctionnement du Comité français de la Libération Nationale

Vule décret du 22 Juin 1943 sur l'organisation de forces armées ; Après en avoir délibéré dans sa séance du 22 Juin 1943,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Le général d'armée Henri GIRAUD, est nommé Commandant en Chef des forces françaises d'Afrique du Nord et d'A.O.F. Art. 2.—Le Général Charles de GAULE, est nommé Commandant en Chef des forces françaises des autres territoires de l'Empire. Art. 3.—Le Général d'Armée JUIN est nommé Chef d'état-major générales des forces terrestres françaises d'Afrique du Nord et d'A.O.F. Art. 4.—Le Général de division de L. ARMINAT, est nommé Chef d'état-major général des forces terrestres françaises de autres territoires de l'Empire.

ALGER, le 22 Juin 1943. De GAULE GIRAUD.